



Hyères

Port de Port-Cros

Entrée du Parc national, port volontairement « peu » équipé.

•

Hyères - Port de Port-Cros

Hyères - Port de Port-Cros

• ~~Hyères - Port de Port-Cros~~

•

Hyères - Port de Port-Cros

•

Vous rêvez d'un site sauvage et idyllique ? N'hésitez plus et voguez jusqu'à Port-Cros où le temps semble s'être arrêté. Cette île fut léguée en partie à l'État par leurs propriétaires, Marcel et Marceline Henry, à la condition qu'un Parc national y soit créé. C'est pourquoi le port est volontairement peu équipé car la gestion du site s'inscrit dans une démarche de développement durable. Alors mettez votre sac à dos et partez randonner sur les sentiers, en plein cœur d'une nature préservée, à la découverte des criques, des plages et des sous-bois. Attention, l'île de Port-Cros étant classée « cœur de parc », l'accès aux chiens est réglementé.

Capitainerie

Île de Port-Cros

83400 Hyères

Tél : 04 94 01 40 72

Fax : 04 94 01 40 71

capitainerie@portcros-parcnational.fr

VHF : canal 9/16

Horaires d'ouverture

- ~~Hyères - Port de Port-Cros~~
- Du 1^{er} avril au 30 septembre : 8h-12h15 et 15h30-18h45
- Hors saison : 30 min à l'arrivée des navettes

~~Hyères - Port de Port-Cros~~

Nombre total de places à quai : 180

- Nombre de places visiteurs : 75 aux pontons et 42 sur bouées.
- La taxe de stationnement double à partir de la 4^e nuit et sera multipliée par 10 à partir de la 10^e nuit.
- Les bouées sont démontées au 1^{er} novembre.
- Longueur maximum : 15 m aux bouées et 13 m au ponton.

Observations

- La cale de mise à l'eau sert exclusivement à décharger des matériaux ou à vider les conteneurs poubelles.
- Les jets ski sont interdits à moins de 600 m autour de l'île et dans le port.
- Le quai de commerce en pierre est interdit à l'amarrage car il est réservé aux professionnels et aux secours.
- Eau douce : 20 l/jour et par navire (au robinet 18h-21h). Distribution réglementée.
- 2 points d'eau : 1 bloc WC à la capitainerie et 1 en bout de pontons.
- Bloc vaisselle en bout de ponton.
- Port exposé au mistral et dangereux par vents supérieurs à force 7.
- Pas de carburant, pas d'électricité dans le port, pas de douche.

Situation

43° 00,54' N – 6° 22,87' E

Carte SHOM

6615 (1/25000°) ou 7282 (1/25 000°)

Informations pratiques

Le Parc national de Port-Cros gère le port, les pontons et le mouillage organisé.

- **Les médecins et pompiers** sont présents uniquement en juillet et en août : 04 94 01 40 70.
- **La Poste** est ouverte du lundi au vendredi 9h - 13h (pas de guichet carte bleue).
- Possibilité de locations de canoë kayak, bateaux avec permis et sans permis (ouvert d'avril à novembre 8h - 13h et 15h - 20h).
- Quelques commerces et restaurants vous ouvrent leurs portes pendant la saison sont fermés pendant la saison d'hiver. (renseignez-vous avant d'arriver).

Plongée en bouteille

Elle n'est autorisée dans les eaux du Parc national de Port-Cros qu'après la signature d'une « autorisation de plongée ». Cette démarche annuelle et gratuite se déroule à la Maison du Parc sur l'île et doit être préalable à toute plongée afin d'éviter d'être en infraction donc verbalisable. Cette autorisation nominative est valable sur l'année civile. Pour les « clubs » de plongée, c'est le président qui signe le document.

Se déplacer

L'île de Port-Cros se découvre à pied, le long de ses 30 km de sentiers balisés. Seuls les véhicules du Parc national sont autorisés à circuler. Sur le littoral comme à l'intérieur de la forêt, tout appelle à l'écoute. Les sentiers présentent parfois des passages difficiles voire dangereux en bordure de falaise. Pensez à vous équiper de chaussures de marche.

« Ports propres en Provence-Alpes-Côte d'Azur » : démarche en cours

Les « bateaux propres » : par arrêté du préfet maritime, l'accès aux eaux de Port-Cros est réservé aux bateaux équipés de cuves à eaux noires, dits « bateaux propres ». Cet arrêté vient en application d'une réglementation générale qui vise à interdire certaines zones des côtes françaises aux bateaux non conformes aux dispositions de l'arrêté ministériel n°96.611 du 4 juillet 1996.

Ports à proximité

- L'Aiguade (île du Levant) 2 M/4 km,
- Le Lavandou 9 M/17 km,
- Porquerolles 10 M/18 km,
- Saint-Pierre de Hyères 11 M/20 km.

Contacts

Office du Tourisme

www.hyeres-tourisme.com

TLV TVM

www.tlv-tvm.com

www.hyeres-tourisme.com

En savoir plus

[Guide des plaisanciers - ed2017 \PDF\20.96 Mo](#) [1]

Actualités

Actualités

[Le rendez-vous d'automne de MIDI](#) [2]

Du 25 au 27 octobre prochains, retrouvez le festival musical dans divers lieux de la vie toulonnaise: Opéra, Télégraphe, P

[myPredict, l'application qui vous met en sécurité face aux intempéries](#) [3]

TPM finance le système de vigilance et d'alerte PREDICT, qui vous avertit en cas de risques d'intempéries.

[Découvrez l'Unité de Valorisation Énergétique grâce à la réalité virtuelle](#) [4]

Que deviennent nos ordures ménagères et comment sont-elles valorisées ?

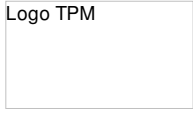
[Jours de fermeture exceptionnelle des déchèteries](#) [5]

TPM, compétente pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, vous informe de la fermeture exceptionnelle au public

[Les Nouveaux Regards exposés à la villa Noailles](#) [6]

Le Clos Saint- Bernard dit villa Noailles accueille samedi 12 octobre 2019 à 18h l'inauguration de Nouveaux Regards #

Logo TPM



Toulon Provence Méditerranée

Hôtel de la Métropole

107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536

83041 TOULON Cedex 09

Tél. : +33 (0)4 94 93 83 00

E-mail : contact@metropoletpm.fr

Accueil du lundi au vendredi 8h - 18h

- [\ ACCUEIL](#)
- [\ MENTIONS LEGALES](#)
- [\ PLAN DU SITE](#)
- [\ CONTACT PRESSE](#)

- [\ MÉDIATHÈQUE](#)
- [\ PRESSE](#)
- [\ NOUS REJOINDRE](#)
- [\ LOGOS METROPOLE](#)

Suivez votre métropole :

--	--	--	--

URL source: <https://www.metropoletpm.fr/tourisme/article/port-de-port-cros>

Liens:

[1] <https://www.metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/guide-des-plaisanciers-tpm-ed2017.pdf>

[2] <https://www.metropoletpm.fr/actualites/rendez-d-automne-de-midi>

[3] <https://www.metropoletpm.fr/actualites/mypredict-l-application-met-securite-face-aux-intemperies>

[4] <https://www.metropoletpm.fr/actualites/decouvrez-l-unite-de-valorisation-energetique-grace-a-realite-virtuelle>

[5] <https://www.metropoletpm.fr/actualites/jours-de-fermeture-exceptionnelle-decheteries>

[6] <https://www.metropoletpm.fr/actualites/regards-exposes-a-villa-noailles>